



Rapport d'orientations budgétaires 2021

▪ **Un rappel du cadre général**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal, sur les orientations budgétaires, notamment sur la stratégie financière et fiscale mais également sur la politique d'équipement de la commune ».

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») a modifié l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et l'élaboration des budgets locaux. Dans les communes de plus de 3500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être produit et débattu.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'intercommunalité.

Le débat d'orientations budgétaires vise donc à permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- de débattre et voter les orientations budgétaires et des engagements pluriannuels qui préfigureront les priorités du prochain budget.

Ce débat d'orientations budgétaires tient compte d'éléments exogènes (extérieures à la collectivité) qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la commune :

- Le contexte économique et réglementaire
- L'impact de la loi de finances 2021 sur les budgets des collectivités locales.

▪ **Les perspectives internationales et européennes pour 2021**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 est inédite. De nombreux experts soulignent que les références économiques du passé sont abandonnées et relèvent de fortes



incertitudes sur l'évolution économique sur les prochaines années. L'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Les gouvernements cherchent à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie en ayant recours, pour certains, à des mesures de confinement qui ont des répercussions à la fois sur l'offre et la demande à l'échelle mondiale. Après une chute record de l'activité au premier semestre, les dé-confinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3ème trimestre 2020 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements qui pèsent sur l'activité au 4ème trimestre. L'inflation est quant à elle devenue négative en Europe à -0.2% en août 2020 pour la première fois depuis 2016. L'inflation est anticipée à seulement 1,3 % à moyen terme en Europe, bien en dessous de l'objectif de 2% de la BCE (Banque Centrale Européenne). Cette absence d'inflation devrait durer.

▪ **La situation économique et budgétaire nationale**

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. Cette crise a provoqué une forte chute de la croissance économique : baisse record du PIB en France de -5,9 % au 1er trimestre et de -13,8 % au 2nd trimestre. Toutefois, dans le projet de loi de finances 2021, le gouvernement inscrit un rebond attendu de croissance en 2021. La dette de la France se creuse largement à 117,5 % de son PIB en 2020 avant une possible réduction légère à 116,2 % du PIB en 2021. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. En 2021, le déficit public devrait se réduire pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises ; la question de la compensation des pertes de recettes pour les collectivités se pose tout autant, sinon davantage, que celle de leur autonomie fiscale. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production (fiscalité des entreprises). Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences



principales et à celle de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés. En outre, 1 Md€ de crédits devraient être dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

L'investissement des entreprises a reculé nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes liées au contexte sanitaire, mais devrait croître à nouveau grâce, comme l'espère le Gouvernement, au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. Il pourrait en être de même pour la consommation des ménages avec un rebond espéré d'environ 6 %.

▪ **La situation financière du département de Mayotte**

Le Département de Mayotte a pu, tant bien que mal, faire face à la crise économique liée à la crise sanitaire de COVID-19 qui a frappé le monde entier, à travers des mesures de soutien aux entreprises locales, notamment le Fonds de solidarité et le Fonds de Soutien Départemental pour les Entreprises Mahoraises (FSDEM). Conformément aux dispositions du **Décret n° 2020-1328 du 2 novembre 2020** relatif au Fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de COVID-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, le Département de Mayotte a mis en place un Fonds de solidarité pour aider les plus petites entreprises les plus touchées par la crise Covid-19. Le Département de Mayotte propose également le Fonds de Soutien Départemental pour les Entreprises Mahoraises (FSDEM), qui est un financement complémentaire du Fonds de solidarité afin de répondre aux spécificités locales, notamment, les TPE et les microentreprises qui représentent 80% du tissu local.

▪ **La situation financière et budgétaire : Commune de M'tsangamouji**

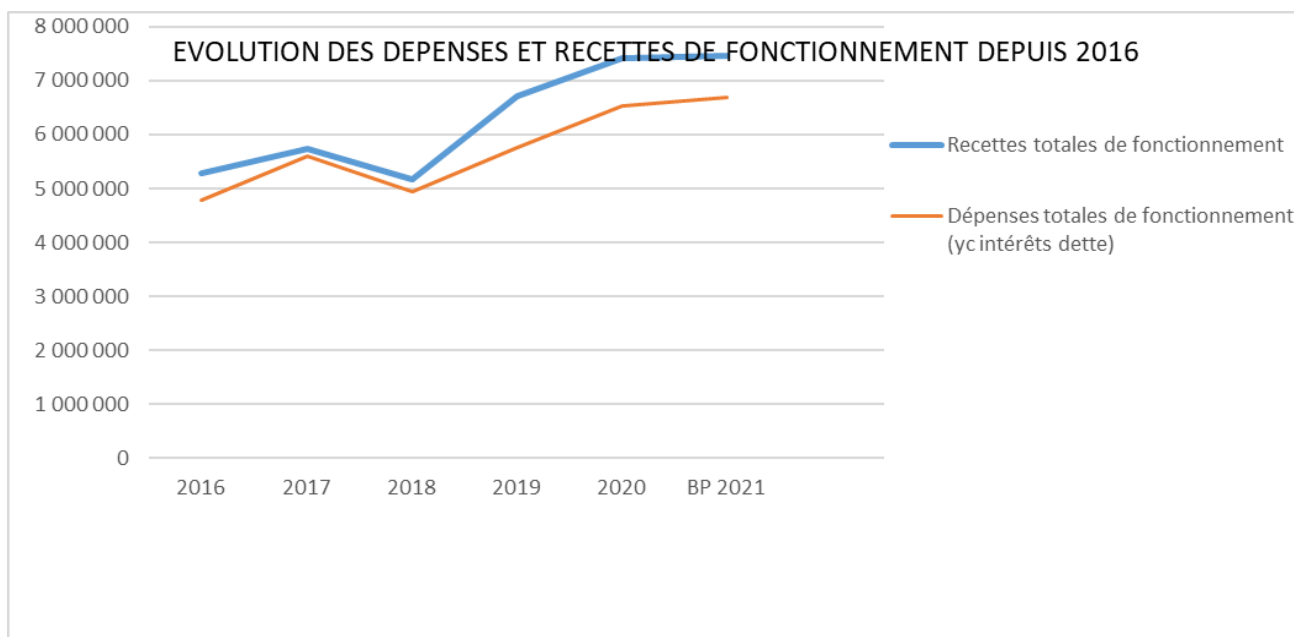
Pour rappel, la commune de Mtsangamouji a retrouvé l'équilibre budgétaire depuis 2014, après 5 années de déficit qui avait plombé ses finances.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le retour à l'équilibre budgétaire et l'instauration du régime de droit commun de la fiscalité ont permis une bonne santé de la situation financière de la commune où les recettes demeurent plus importantes que les dépenses durant



toute la période de 2016 à 2020. Cette situation s'explique par une bonne maîtrise des dépenses menée par la commune face à des recettes dynamiques. Elle doit être poursuivie en 2021 grâce à la montée en puissance des recettes de la fiscalité (Octroi de mer et FDL).



➤ Les recettes de fonctionnement

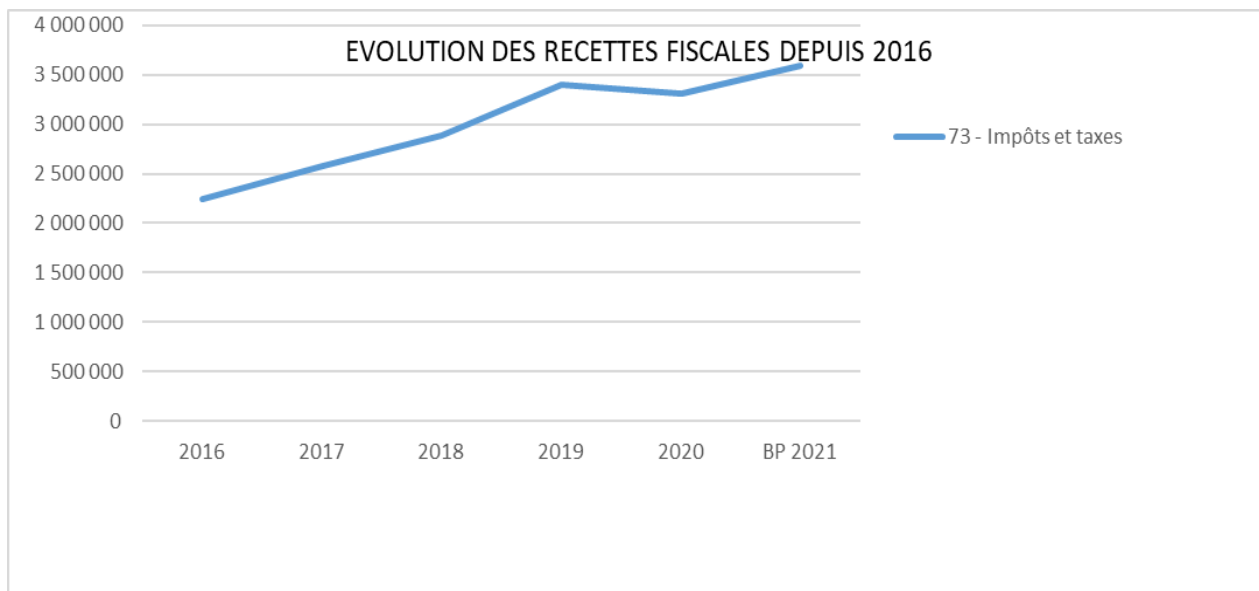
Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes fiscales et des dotations et participations de l'Etat. Elles sont complétées par d'autres recettes, telles que l'atténuation de charges (remboursement sur rémunérations), les produits de vente de services et les produits exceptionnels.

1. Fiscalité

La fiscalité est le poste des recettes de fonctionnement le plus dynamique, marquée par une progression de 2,2 M€ en 2016 à 3,3 M€ en 2020, soit +50% sur la période. Cette augmentation est portée tout d'abord par une évolution des bases fiscales due à l'amélioration de l'adressage, mais également par une progression rapide de l'octroi de mer suite au transfert progressif de la dotation globale garantie du département vers les communes. Ce qui permet à la commune de maintenir les taux de la fiscalité directe locale au même niveau depuis 2018 et d'éviter une pression fiscale qui pèse souvent sur les contribuables.

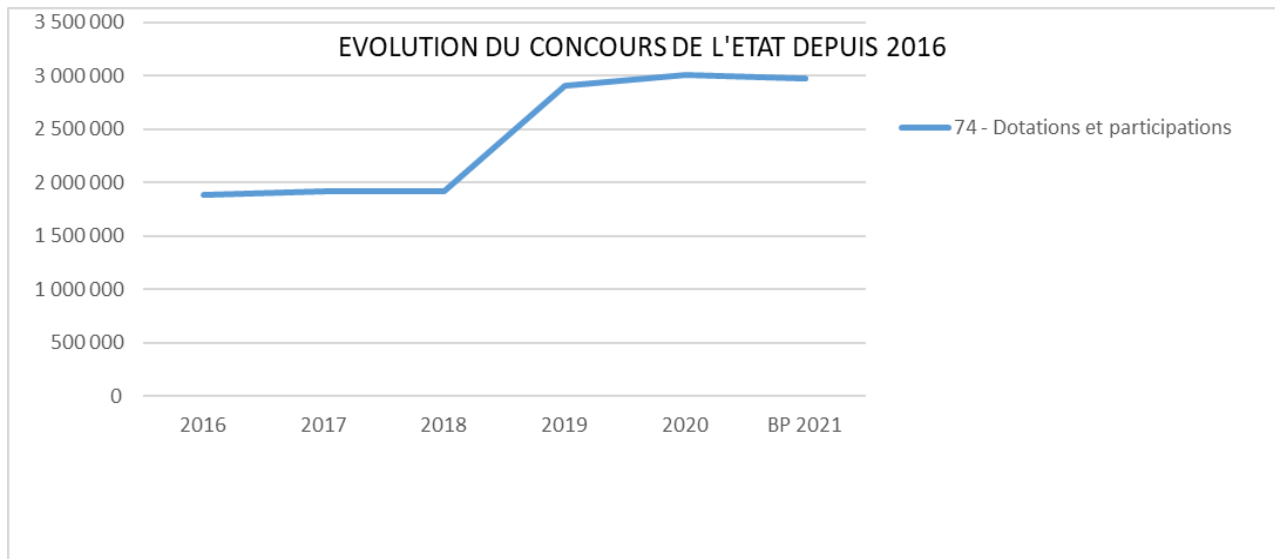


La fiscalité représente 45% des recettes réelles de fonctionnement en 2020 (contre 43% en 2016).



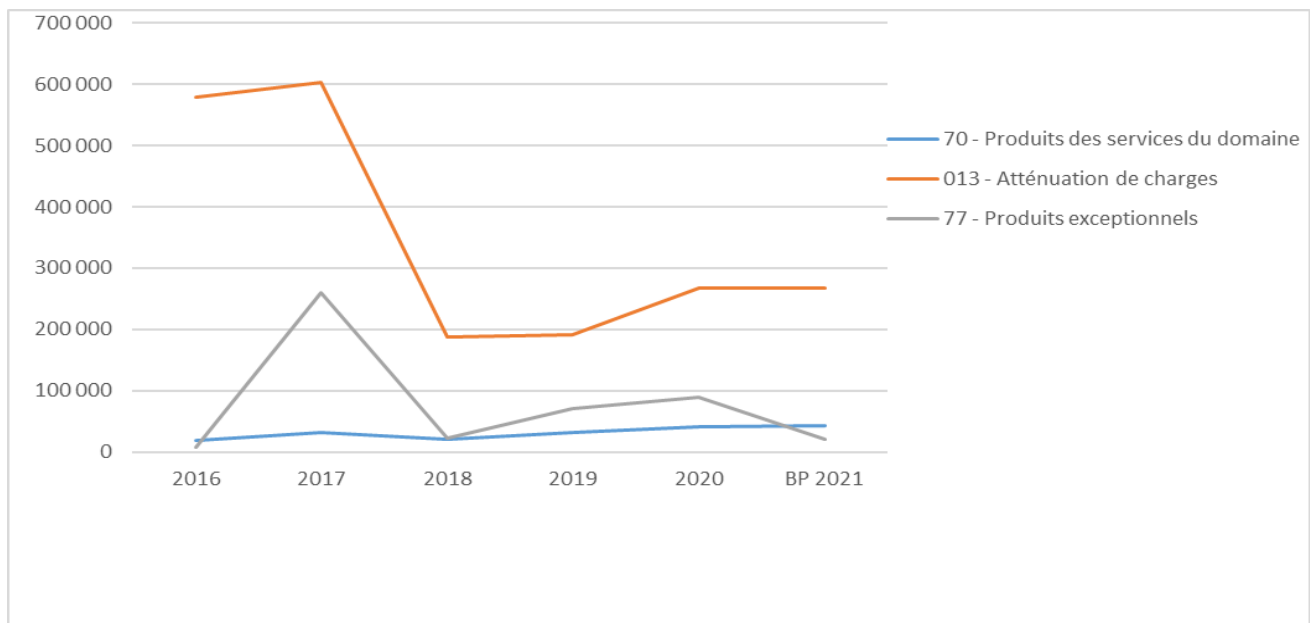
2. Concours de l'Etat

La part des dotations de l'Etat est une recette qui est relativement dynamique, passant de 1,9 M€ en 2016 à 3 M€ en 2020, mais avec une progression moyenne de 14% sur la période. Cette recette connaît un grand rebond à compter de 2019, l'année à laquelle sont appliquées les compensations fiscales, résultant de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer ayant introduit, à compter du 1^{er} janvier 2018, un abattement de 60% des valeurs locatives pour la TH et la TFB. Néanmoins, son poids au sein des recettes réelles de fonctionnement reste stable, malgré un léger recul de 7% en 2017 et en 2020.



3. Autres recettes de fonctionnement

Il s'agit du poste « Atténuations de charges » (chap. 013), des produits exceptionnels (chap. 77) et des produits de vente de services (chap. 70). Ces recettes sont en légère baisse entre 2016 et 2020, passant de 0,6 M€ à 0,4 M€, soit une chute de 33% sur la période.





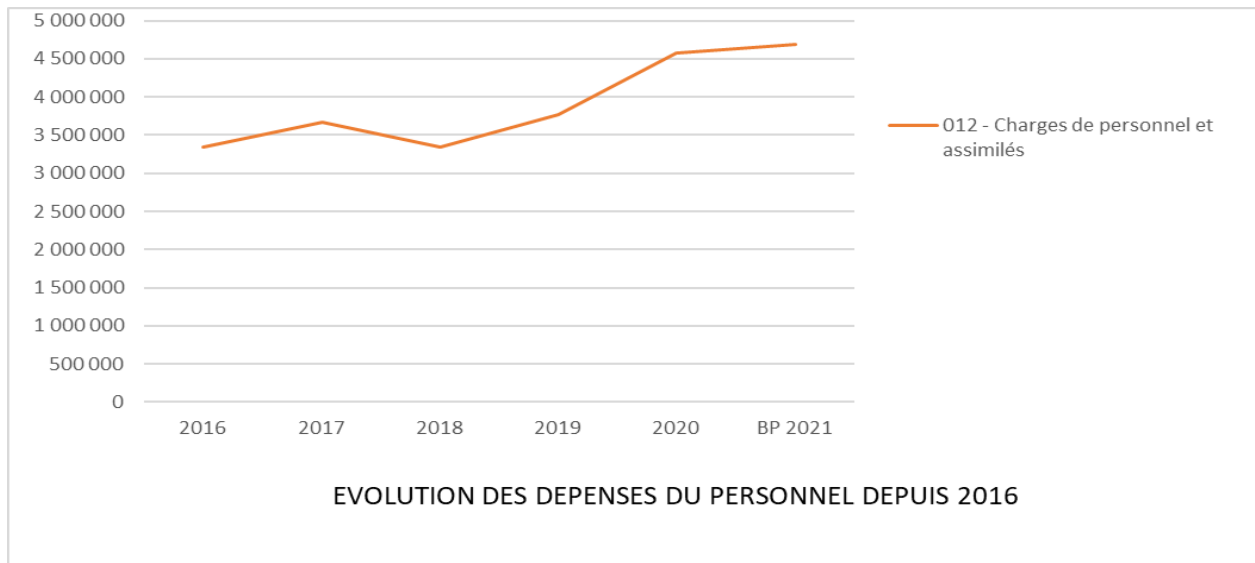
➤ Les dépenses de fonctionnement

Elles se voient dominées par les charges du personnel qui ont un poids plus important sur les dépenses de fonctionnement, loin devant les autres postes de dépenses de la section de fonctionnement (charges à caractère général, autres charges de gestion courantes, atténuations de produits, charges exceptionnelles et charges financières).

1. Charges du personnel

Elles constituent le plus grand poste de dépenses pour la section de fonctionnement du budget de la commune.

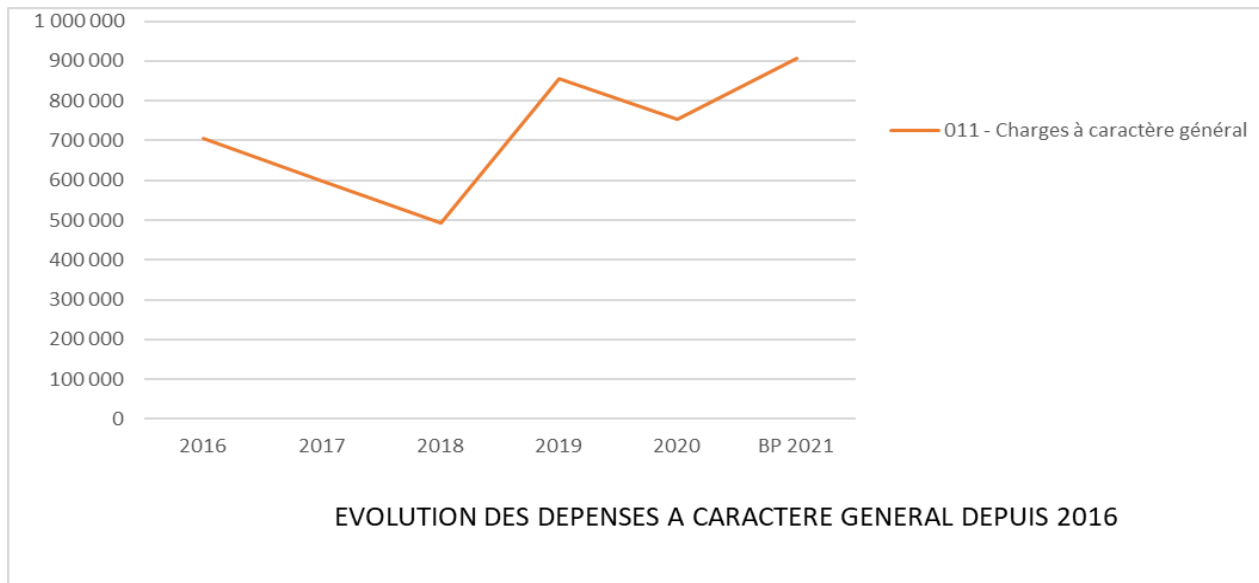
Elles ont connu une croissance moyenne de 9% entre 2016 et 2020. Indépendamment du glissement vieillesse-technicité (GVT), cette progression est principalement liée, d'une part, à la politique municipale de lutte contre la précarité de certains emplois par la titularisation des contractuels, d'autre part, à la mise en application du nouveau dispositif d'indemnisation, notamment le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), permettant d'harmoniser et simplifier le régime indemnitaire des agents, de rendre le versement des primes plus transparent et de valoriser l'engagement individuel et la manière de servir des agents. Cette politique de revalorisation salariale permet d'encourager les agents dans l'exercice de leurs fonctions. Les charges du personnel représentent 70% des dépenses de fonctionnement en 2016 et restent sur cette même proportion sur la période de 2016-2020.



2. Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement journalier des services de la commune, notamment les fluides, les achats de fournitures et services nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, ...

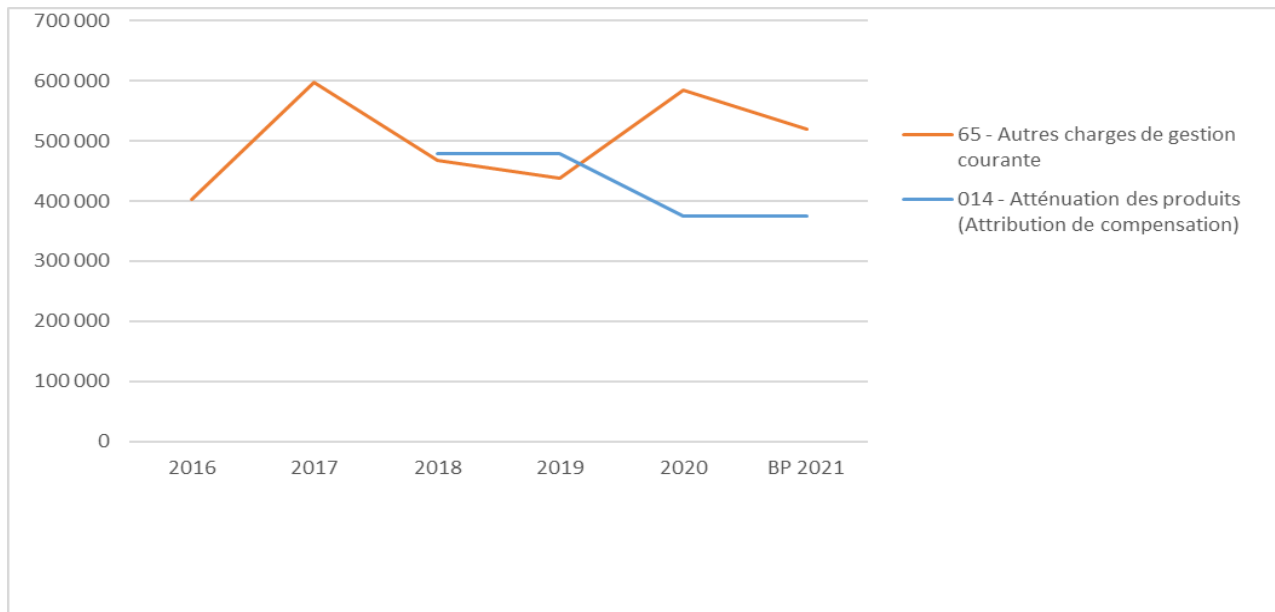
Avec une évolution moyenne de +11% entre 2016 et 2020, ces dépenses à caractère général demeurent globalement stables malgré un pic en 2019 qui s'explique par de nombreux appels à des prestations extérieures pour l'entretien des bâtiments et espaces publics, caniveaux et réseaux de la commune, mais également d'autres services extérieurs tels que la formation des agents, la maintenance informatique, etc... Elles représentent 12% des dépenses de fonctionnement en 2020.



3. Autres charges de gestion courante et atténuations de produits

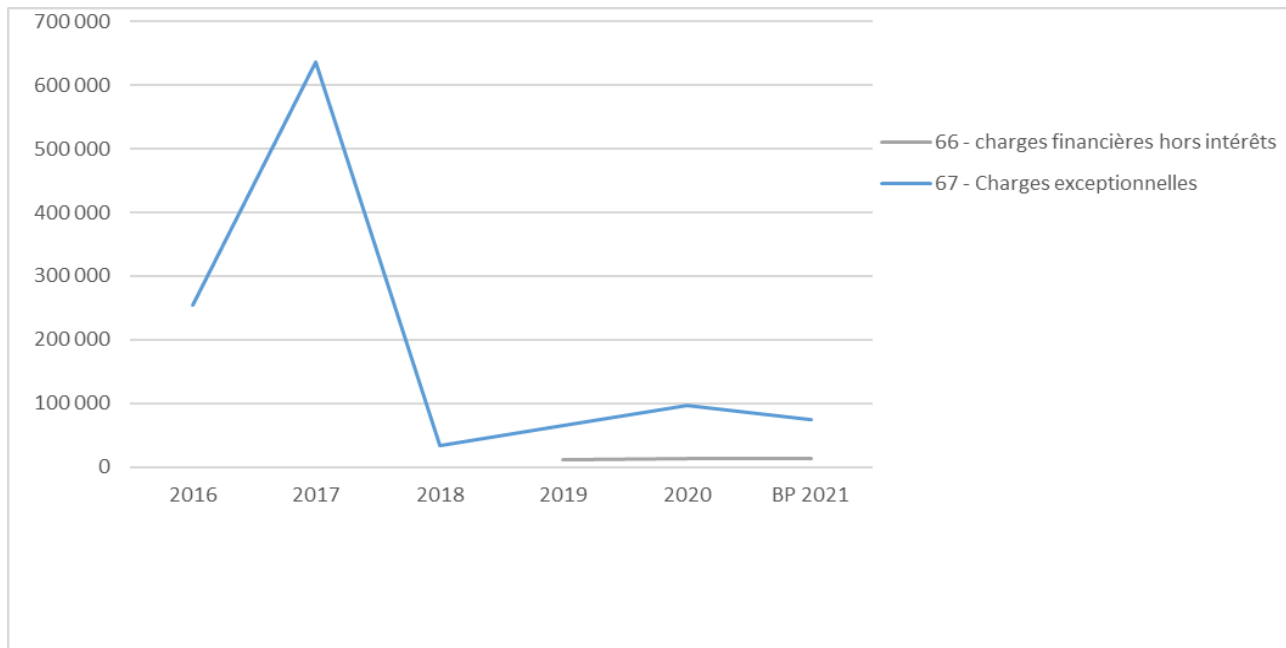
Les autres dépenses de gestion courante et atténuations de produits regroupent essentiellement les cotisations obligatoires, composées des contributions versées aux SMEAM, SDIS et CCAS, le paiement des indemnités des élus et les attributions de compensations, notamment à la 3CO, suite à la mise en place en 2016 des intercommunalités et au transfert de compétences. Les dépenses de gestion courante ont également évolué en moyenne à +11% entre 2016 et 2020, et demeurent globalement stables malgré un grand pic en 2017 qui s'explique par l'entrée en vigueur de la participation des communes au budget du SDIS. Tandis que l'attribution de compensation à la 3CO a été revue à la baisse par la communauté des communes, 2 ans après son instauration, passant de 479 511 € en 2018 à 375 352 € en 2020.

Cependant, le regroupement des 2 postes de dépenses ne représentent que 15% des dépenses de fonctionnement en 2020 (9% pour les charges de gestion courante et 6% pour l'atténuation de produits).



4. Autres charges de la section de fonctionnement

Il s'agit des charges financières (chap. 66) et des charges exceptionnelles (chap. 77). En 2019, 10 ans après, les charges financières (intérêts de la dette) font leur apparition et restent stables courant les 2 années. Elles s'élèvent à 11 014 € en 2019 et 13 442 € en 2020. Quant aux charges exceptionnelles, elles sont moyennement en progression entre 2016 et 2020, marquée par un très grand pic en 2017, dû au paiement des arriérées des contributions 2016 au profit du SMIAM et de la 3CO.

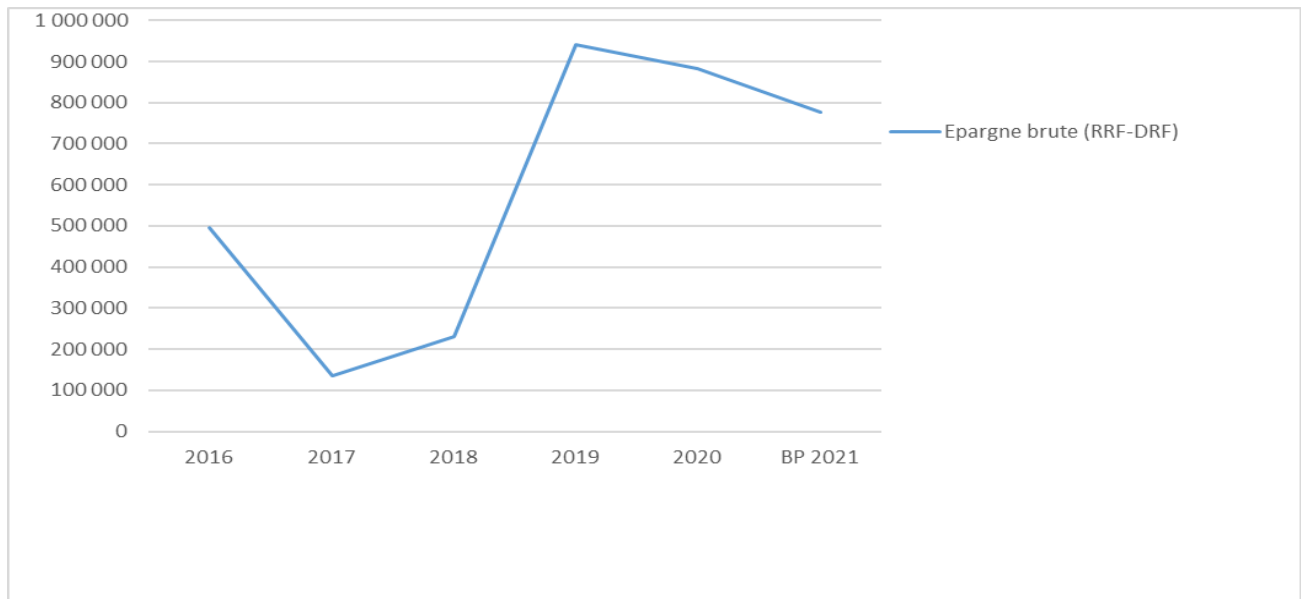


L'EPARGNE

Il s'agit d'un indicateur qui permet de mesurer la santé financière de la collectivité.

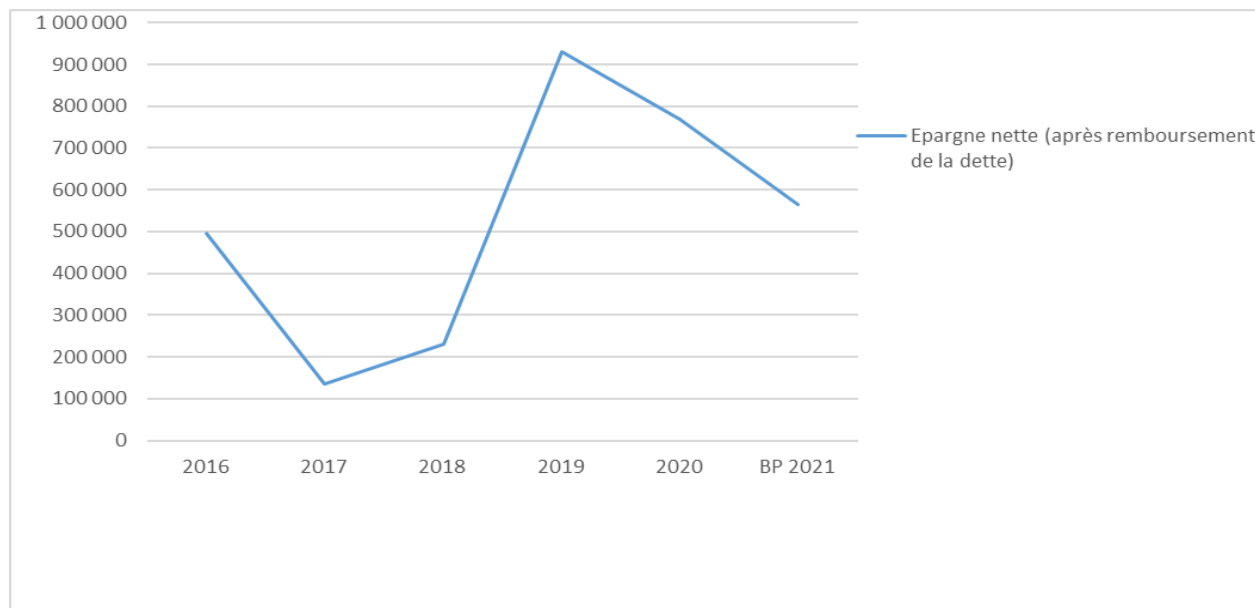
1. Epargne brute

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Tout en étant positive, l'épargne brute est en forte progression entre 2016 et 2020, en moyenne +75% sur la période. En effet, la situation financière de notre commune se caractérise par une progression plus rapide des recettes réelles de fonctionnement que celle des dépenses réelles de fonctionnement et ceci grâce à la dynamique des recettes fiscales et la politique de maîtrise des dépenses, menées par la municipalité depuis 2014.



2. Epargne nette

C'est l'épargne constituée après le remboursement du capital de la dette (Epargne brute – Remboursement du capital de la dette). Etant donné l'absence de recours à l'emprunt au cours des 10 années depuis 2008, l'épargne nette suit le cours de l'épargne brute et est donc en forte hausse également, en moyenne +71% sur la période de 2016 à 2020. Cette épargne nette positive, en forte progression, confirme donc l'excellente santé financière de notre commune. Cette très bonne santé financière justifie l'obtention des emprunts par la commune auprès de l'AFD, en 2018 pour un montant de 2 M€ et en 2019 pour un montant de 3,5 M€ permettant une forte hausse du niveau des investissements communaux en 2019.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Depuis son retour à l'équilibre budgétaire en 2014, la commune de Mtsangamouji s'inscrit dans une dynamique d'investissement, malgré une légère baisse en 2017, en vue d'offrir à ses administrés un meilleur cadre de vie, en mettant en place de divers programmes à travers les différents financements de l'Etat, du conseil départemental et le recours à l'emprunt.

Depuis 2019, le niveau des investissements communaux connaît un rebond considérable suite à la mise en place d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Cet outil de gestion des investissements, poursuivi en 2020, se doit à être renforcé en 2021 afin de maintenir cette dynamique des investissements et poursuivre l'activité économique de la commune. Cette gestion rigoureuse des projets d'investissement permet également à la commune d'augmenter de plus en plus ses recettes d'investissement à travers le FCTVA.

A travers la politique de programmation pluriannuelle de la Dotation Spéciale de Construction et d'Équipement des Établissements Scolaires (DSCEES) que l'Etat a mise en place jusqu'en 2022, la commune a pu obtenir 1 630 122,00 € au titre de 2021 pour effectuer la réhabilitation et la reconstruction des écoles qui ne répondent plus aux normes d'hygiène et de sécurité réglementaires, notamment l'École Primaire de Mtsangamouji 4 pour 835 960,00 €, l'École Primaire de Mtsangamouji 3 pour 125 394,00 € et l'École Primaire de Mliha pour 668 768,00 €.



En matière d'infrastructures sportives, la commune a fait appel au soutien de l'intercommunalité et a obtenu en 2020 une subvention d'un montant de 1 631 600,00 €, de la 3CO, pour la réhabilitation du plateau sportif de Chembenyoumba.

➤ Les dépenses d'investissement

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de COVID-19 qui a entraîné un léger ralentissement de l'activité comme indique le graphique.

Néanmoins, entre 2016 et 2020, la commune de Mtsangamouji a investi 11,9 M€, soit en moyenne 2,4 M€ par an sur la période. Passant de 1,3 M€ en 2016, les investissements ont progressé de façon marquée à la fin de la période pour atteindre 4,3 M€ en 2019 et 3,6 M€ en 2020. Ils doivent poursuivre leur progression en 2021.



Les opérations déjà financées poursuivies en 2021

- La mise aux normes de l'école primaire Chembéyoumba, financée par DSCEES et FEI : 2 352 570.57 €
- La mise aux normes de l'école primaire Mtsangamouji 1, financée par DSCEES et commune : 409 112.60 €



- La mise aux normes de l'école maternelle Centre, financée par DSCEES et commune : 716 011.06 €
- La mise aux normes des voiries communales, financée par le CDM et emprunt : 916 747.34 €
- La liaison routière Lavigie-RD CCD1, financée par DETR, CDM et emprunt : 1 071 338.36 €
- La réhabilitation Plateau sportif de Chembényoumba, financée par la 3CO, commune et emprunt : 4 191 634.79 €
- La rénovation de l'école primaire Mtsangamouji 4, financée par DSCEES, FEI et commune : 534 250.00 €
- La rénovation de l'école de Mliha, financée par DSCEES et commune : 250 000.00 €
- Le Schéma Départemental des Eaux Pluviales, financé par FEI et emprunt : 1 678 920.07 €
- L'adressage, financé par DETR et emprunt : 132 492.85 €
- L'aménagement du cimetière de Mliha, financé par DETR et emprunt : 582 104.61 €

➤ **Les opérations financées en 2021**

- La rénovation de l'école primaire de Mliha, financée par DSCEES : 668 768.00 €
- La rénovation de l'école primaire Mtsangamouji 3, financée par DSCEES : 125 394.00 €
- La rénovation de l'école primaire Mtsangamouji 4, financée par DSCEES : 835 960.00 €



➤ Les projets programmés en attente de financement

- Rénovation de la mairie
- Réhabilitation du terrain de football de M'tsangamouji
- Installation de l'éclairage solaire
- Aménagement d'aires de jeux

➤ Les recettes d'investissement

La commune de Mtsangamouji mobilise 3 catégories de ressources pour financer ses investissements.

1. Les subventions d'investissement

Elles sont principalement spécifiques à un projet (DSCEES, DETR, FEI, DSIL, Subventions CDM, ...) ; elles peuvent être indépendantes (FRDE) ou perçues au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Evolution des différentes recettes d'investissement

	2016	2020	Evolution moyenne de 2016 à 2020
1321 : DSCEES, FEI, DSIL	621 343.00	2 615 784.55	+86%
1341 : DETR	0.00	550 664.30	+85%
1323 : Subv. CDM	153 735.44	1 640 000.00	+1320%
10228 : FRDE	187 445.70	78 307.89	-15%
10226 : FCTVA	106 117.36	247 481.37	+46%

2. Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt est pratiqué en 2018 pour 2 M€ et en 2019 pour 3,5 M€ après 10 années d'absence, soit un total de 5,5 M€ en 2 ans. Avec une progression de 75% entre 2018 et 2020, l'encours de la dette confirme bien ce nouveau



financement des investissements communaux, notamment le recours à l'emprunt pour financer la section d'investissement.

3. L'autofinancement

L'autofinancement correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement mobilisée pour financer les investissements tout en respectant l'équilibre budgétaire. Par mesures de précaution, malgré sa grande capacité d'autofinancement, la commune de Mtsangamouji privilégie principalement les subventions et le recours à l'emprunt pour financer ses investissements et mobilise également les amortissements des biens afin de pérenniser sa marge budgétaire.

➤ Les grandes orientations du budget 2021

Malgré un contexte économique difficile dans les sphères nationales et internationales, la loi des finances pour 2021 permet à notre commune d'adopter trois grandes mesures stratégiques :

- Maintien de la dynamique des recettes de fonctionnement, portée par les recettes fiscales face à la progression des dépenses de fonctionnement mais à un rythme maîtrisé.
- Pérennisation de la capacité d'autofinancement à travers une épargne nette positive.
- Maintien du niveau d'investissements afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux administrés.

Le conseil municipal est prié de bien vouloir prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au titre du budget primitif 2021.

Signé le Maire